



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC VAUDREUIL-SOULANGES  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE

## **AVIS PUBLIC**

### **Demande de dérogation mineure aux dispositions du règlement de lotissement numéro 141**

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée Claudia Baril, directrice générale associée de la municipalité de Sainte-Marthe :

**QUE** lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 11 avril 2023, à 20 h 00 au 776, rue des Loisirs, Sainte-Marthe, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

### **Lot 3 708 167, chemin Sainte-Marie**

#### **Nature et effet de la demande :**

Demande de dérogation mineure afin d'autoriser le lotissement d'un terrain qui aurait une largeur sur la ligne avant de 35 mètres alors que le règlement de lotissement exige un minimum de 48,7 mètres.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de ladite séance du conseil.

**DONNÉ** à Sainte-Marthe, ce vingt-septième jour du mois de mars 2023.

Claudia Baril  
Directrice Générale associée

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Claudia Baril, Directrice Générale associée, certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil entre midi et dix-sept heure le 27 mars 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce vingt-septième jour du mois de mars 2023.

Claudia Baril  
Directrice Générale associée